Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Garantie jeunes

Par politique73

Bonjour,

J'ai un contrat du parcours d'accompagnement contractualisé vers l'emploi et l'autonomie (garantie jeune). Crée en 2015 par Monsieur HOLLANDE.

C'est une allocation de 484,82 euros versé chaque mois pendant 12 mois. Serait-il possible d'avoir confirmation que effectivement les banques n'ont pas le droits de saisir les agios, frais d'incidents?

Merci pour vos réponses.

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel
On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France http://conseils-avocat.fr ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50

Par politique73

Pas très sympa le démarchage commercial.